

**Mémoire soumis au ministère de la Culture et des Communications dans le
cadre de la consultation sur la révision des
Lois sur le statut professionnel des artistes
des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature**

Pour une révision des tarifs du programme

La culture à l'école

Par

Annie Bacon, membre du programme depuis 2010

et

Andrée Poulin, membre du programme depuis 2010

Co-signataires :

1. Geneviève Blouin, membre depuis 2012
2. Mathieu Fortin, membre depuis 2012
3. Priska Poirier, membre depuis 2013
4. Émilie Rivard, membre depuis 2008
5. Corinne De Vailly, membre depuis 2007
6. Lucille Bisson, membre depuis 2018
7. Louise Tondreau-Levert, membre depuis 2000
8. Fredrick D'Anterny, membre depuis 2007
9. Evelyne Gauthier, membre depuis 2007
10. Maryse Pagé, membre depuis 2014
11. André Marois, membre depuis 2008
12. Suzanne De Serres, membre depuis 2004
13. Karine Gaulin, membre depuis 2014
14. Édith Beauséjour, membre depuis 2018
15. Laïla Héloua, membre depuis 2007
16. Hada Lopez, membre depuis 2009
17. France Lorrain, membre depuis 20xx
18. Véronique Drouin, membre depuis 2009
19. Louise Catherine Bergeron, membre depuis 2017
20. Marise Demers, membre depuis 2010
21. Chloé Varin, membre depuis
22. Jessica Blanchet, membre depuis 2010
23. Julien Castanié, membre depuis 2013
24. Marie-Ève Tessier-Collin (Orbie), membre depuis 2013
25. Fernande Lamy, membre depuis 2010
26. Marie-Ève Lefebvre Legault, membre depuis 2017
27. Pierre Roy, membre depuis 2004
28. Sandra Dussault, membre depuis 2017
29. Emmanuelle Breton, membre depuis 2014
30. Carolyn Chouinard, membre depuis 2016
31. Luc Durocher, membre depuis 2015
32. Manon Plouffe - membre depuis 2017
33. Annie Groovie, membre depuis 2006
34. Nadine Poirier, membre depuis 2008
35. Etienne Poirier, membre depuis 2016
36. Elaine Turgeon, membre depuis 2001
37. Céline Malépart, membre depuis 2005
38. Philippe Chauveau, membre depuis 2005
39. Patrick Loranger, membre depuis 20xx
40. Arleen Thibault, membre depuis 2004
41. François Barcelo, membre depuis 2000
42. Nicolas F. Paquin, membre depuis 2017

43. Daniel Projean, membre depuis 2015
44. Julie Champagne, membre depuis 2014
45. Marc Sauvageau, membre depuis 2010
46. Dominique de Loppinot, membre depuis 2017
47. Rita Amabili, membre depuis 2000
48. Isabelle Marissal, membre depuis 2013
49. Joanne Ouellet, membre depuis 2011
50. Alex S. Girard, membre depuis 2015
51. Sophie-Luce Morin, membre depuis 2017
52. Laurence Petit, membre depuis 2011
53. Sylvie Catherine De Vailly, membre depuis 2010
54. Roxane Turcotte, membre depuis 2010
55. Marylène Ménard, membre depuis 2017
56. Hélène De Blois, membre depuis 20xx
57. Mylène Gilbert-Dumas, membre depuis 2003
58. Pierrette Dubé, membre depuis 2017

Introduction

Le programme La culture à l'école est un programme du ministère de la Culture et des Communications ainsi que du ministère de l'Éducation qui permet aux écoles d'inviter des écrivains et d'autres artistes à venir rencontrer les élèves dans leur classe.

Lorsque le programme a été instauré en 1999, la rémunération pour l'auteur était de 325 \$ pour une journée de trois ateliers d'une heure chacune. Deux décennies plus tard, les honoraires offerts aux auteurs n'ont pas changé d'un iota. Le tarif journalier de 325 \$ est gelé **depuis plus 20 ans**.

Les statistiques sur les conditions économiques précaires des auteurs sont bien connues. Elles révèlent que nombre d'entre eux ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Dans ce contexte, il est difficile de comprendre et d'accepter que le gouvernement du Québec n'ait accordé aucune augmentation des honoraires payés aux auteurs en 20 ans, dans le cadre de leur propre programme. Les tarifs actuels sont non seulement désuets, mais, sans surprise, nettement en dessous des moyennes tarifaires, tant nationales qu'internationales, pour les mêmes services.

Afin de remédier à cette disparité importante, nous proposons qu'un ajustement des honoraires versés dans le cadre du programme La culture à l'école soit apporté dès 2021, et qu'une indexation annuelle automatique soit prévue.

Le programme La culture à l'école

Le programme La culture à l'école permet aux établissements du primaire et du secondaire d'obtenir une subvention pour accueillir un auteur ou un artiste dans les écoles. Ce programme permet donc aux auteurs de donner le goût de lire aux jeunes, de leur donner le goût d'écrire et de faire connaître le métier d'écrivain. Les enfants trouvent dans les ateliers offerts par les écrivains le genre d'étincelle qui les transforme en lecteurs, et qui déclenche parfois même de futures vocations.

Bien que la situation des écrivains soit mise de l'avant dans le présent document, ce sont près de 2000 artistes de diverses sphères culturelles (illustrateurs, conteurs, etc.) qui y sont inscrits et les conditions de travail et les problématiques mentionnées sont les mêmes pour tous les membres du Répertoire Culture-éducation.

Le programme doit être maintenu puisqu'il a fait ses preuves pour la valorisation de la lecture et de la culture.

Aucune indexation de la rémunération depuis 1999

La rémunération de 325 \$ pour une journée d'animations était sans doute un tarif acceptable lorsque le programme a été mis en place en 1999. Mais ces honoraires n'ont jamais été bonifiés depuis le début du programme. Combien d'employés sur le marché du travail accepteraient que leur salaire reste le même pendant 20 ans ?

Avec l'inflation, le pouvoir d'achat associé à ce montant a fondu comme peau de chagrin. En utilisant l'outil d'indexation du site Web de la Banque du Canada, on peut calculer ce que devraient être aujourd'hui les honoraires des auteurs s'ils avaient simplement été indexés sur le coût de la vie :

A "basket" of goods and services

| | | | | |
|----------------|----|--------|-----------|------|
| ...that cost: | \$ | 325.00 | in | 1999 |
| ...would cost: | \$ | 485.90 | in | 2020 |
| | | Clear | Calculate | |

(Source : <https://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/>)

Une rémunération de 325 \$ en 1999 équivaut donc à une rémunération de **485,90 \$** en 2020.

Pour chaque journée d'animations faite aujourd'hui, les auteurs accusent donc **un déficit de 160,90 \$** par rapport au montant qu'ils devraient recevoir.

Les statistiques le prouvent, les droits d'auteurs suffisent rarement à permettre aux artistes de vivre de leur art. Pour la plupart des auteurs jeunesse, les ateliers scolaires sont une source de revenus essentielle, souvent plus importante que leurs revenus liés à l'écriture. Or, la non-indexation des honoraires versés aux auteurs entraîne une diminution considérable de leur pouvoir d'achat.

De plus, puisque le programme La culture à l'école est une référence importante dans le milieu de la littérature jeunesse, le très bas tarif de 325 \$ nuit même aux auteurs qui offrent des ateliers hors

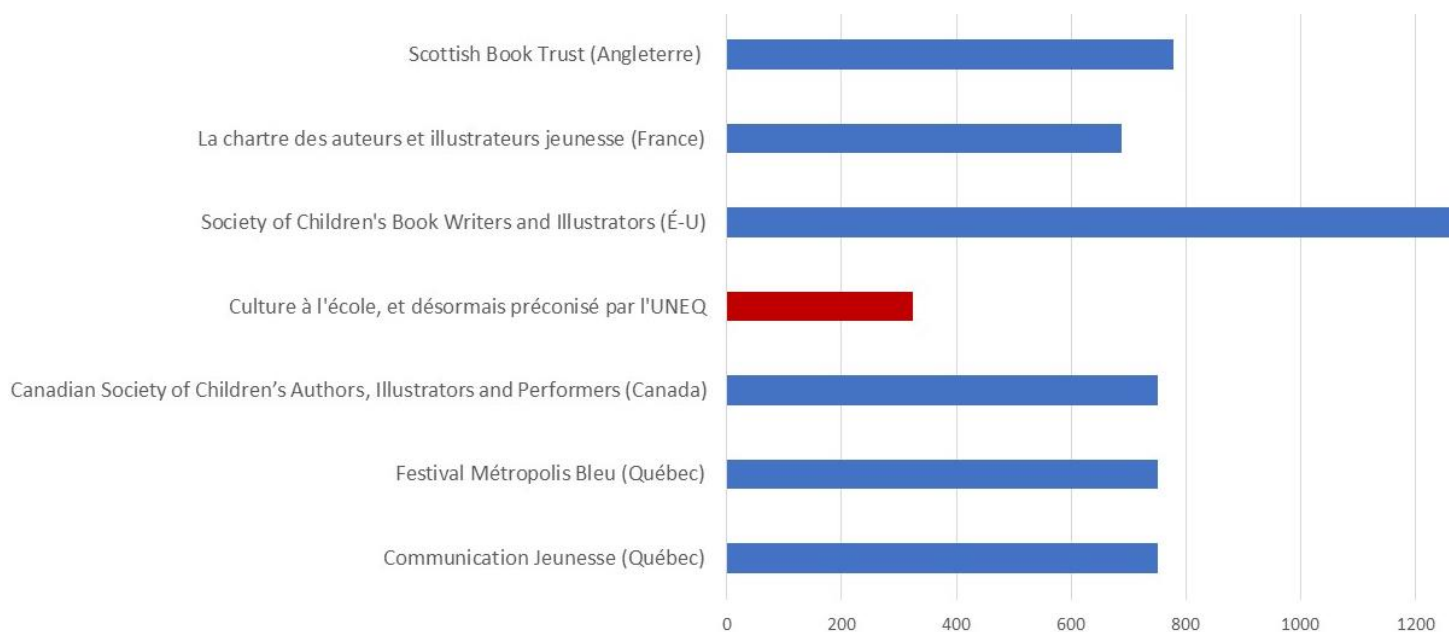
programme, puisqu'il leur devient difficile d'augmenter leurs tarifs sans risquer une comparaison malheureuse avec une concurrence qui se situe bien en dessous du marché.

Les rémunérations hors programme, au Québec et ailleurs

Même en indexant la rémunération sur le coût de la vie, le programme La culture à l'école resterait loin des normes du milieu. Un programme similaire dans la province voisine, appelé « Lire en Ontario », paie ses auteurs francophones 300 \$ pour **une seule** animation, alors que les auteurs québécois doivent en faire trois fois plus pour arriver à un montant similaire.

Ce programme ontarien ne fait pas exception. Le tableau suivant, élaboré en février 2020, montre bien l'écart important, au détriment des auteurs, entre les honoraires offerts par La culture à l'école et ceux offerts ou préconisés pour un travail similaire, tant au Québec qu'ailleurs. (L'explication des données ainsi que leurs sources se trouvent en annexe.)

Rémunération d'auteur pour une journée de trois animations d'une heure dans une école (en \$CAN)



On ne parle donc pas simplement d'une rémunération légèrement inférieure, mais bien de **moins de la moitié** de ce que les auteurs gagnent, au Québec, au Canada et à l'international, à travail égal.

Conclusion

Près de 2 000 créateurs sont inscrits au programme La culture à l'école en tant qu'auteurs, artistes, ou organismes disponibles pour des animations. Les droits d'auteurs seuls ne permettent pas aux auteurs et autres artistes de vivre de leur art et les animations scolaires font partie des revenus de base d'un grand nombre de créateurs.

Les honoraires offerts aux auteurs dans le cadre du programme La culture à l'école sont nettement en dessous de ceux offerts pour des ateliers de durée similaire par d'autres programmes ou organismes au Québec, au Canada et à l'étranger. Même une indexation sur le coût de la vie ne suffirait pas à combler le grand écart avec ce qui est considéré une rémunération raisonnable pour un même travail ailleurs dans le monde.

Une augmentation et une indexation des honoraires des auteurs inscrits au Répertoire culture-éducation sont nécessaires, et constitueraient une mesure juste et équitable.

Les conditions de pratique des écrivains sont régies par la *Loi sur le statut professionnel des artistes*. Présentement, cette loi n'impose aucun barème tarifaire minimal ni aucune obligation d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), de sorte que la situation déjà précaire des écrivaines s'accroît avec les années. Dans ce contexte, la loi S-32.01 devrait encadrer les conditions des créateurs de façon juste et équitable, ce qui n'est pas le cas actuellement.

ANNEXE 1 : Explication et sources des données du tableau comparatif

Metropolis bleu et Communication-Jeunesse : Ils offrent 250 \$ par animation, de manière cumulative. Donc, 500 \$ pour deux animations, et 750 \$ pour trois animations dans la journée. Chiffres basés sur les contrats reçus par plusieurs auteurs signataires dans les dernières années.

La culture à l'école : proviennent du site Web du programme La culture à l'école.

Canadian Society of Children's Authors, Illustrators and Performers (CANSCAIP) : voici une citation tirée de leur site Web officiel : "CANSCAIP suggests \$250 (plus GST/HST) as a minimum for presentations up to an hour (based on Canada Council for the Arts guidelines). Some of our Members will charge more." Comme dans le cas de Metropolis Bleu, ces tarifs sont cumulatifs dans une même journée. Source : <https://www.canscaip.org/School/LibraryVisits>

La chartre des auteurs et illustrateurs jeunesse (France) : préconise la tarification de 447,76 euros (687.98 \$ CA*) pour une journée de trois animations. Source : <https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/>

Society of Children's Book Writers and Illustrators (É.-U.) : La société a des chapitres un peu partout dans le monde, mais le nombre est tiré d'une étude américaine de 2018 auprès de leurs membres. Les tarifs y varient beaucoup selon l'expérience des auteurs, mais l'étude conclut que, pour une journée d'animation : « the average rate was \$1,002; the most common day rate was \$1,000. » Ces montants ont été convertis en dollars canadiens (1,270.45) *. Source : <https://www.scbwi.org/536462-2/>

Society of authors (Angleterre) : Dans leur guide pour les auteurs en animations, ils citent une étude de 2013 auprès de leurs membres, qui dit ceci : « Average rates were around £400-500 for a day ». Nous avons pris la moyenne de £450, puis l'avons convertie en \$ CA* (778.64). Les tarifs ont sans doute augmenté depuis. Source : <https://www.societyofauthors.org/SOA/MediaLibrary/SOAWebsite/Guides/A-Guide-for-Authors-Visiting-Schools-and-Libraries.pdf>

*Notez que les conversions de devises ont été effectuées le 14 janvier 2021.